

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

**Règlement de Consultation**

**MAITRE de l'OUVRAGE : Commune d'Avrieux**

**OBJET DU MARCHE :**

**Restauration du pont dormant de la redoute Marie-Thérèse (Monument Historique classé) - commune d'Avrieux**

**\*Lot n°1 - Maçonnerie :**

Références en matière de restauration de maçonnerie + Qualification : Qualibat 2192 - Restauration maçonnerie des monuments historiques.

**\*Lot n°2 - Charpente bois :**

Références en matière de restauration de charpente + Qualification : Qualibat 2393 - Restauration de charpente des monuments historiques ou Qualibat 2392 - Restauration de charpente du patrimoine ancien.

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**

**Le 30 novembre 2018 à 12h00**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

#### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

#### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2.1 Etendue de la consultation et mode de consultation
- 2.2 Décomposition en tranches et lots
- 2.2 bis Mode de dévolution
- 2.3 Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- 2.3 bis Solutions de base
- 2.3 ter Options
- 2.4 Variantes techniques
- 2.4 bis Mode de règlement
- 2.5 Délais d'exécution
- 2.6 Modification de détail au dossier de consultation
- 2.7 Délai de validité des offres
- 2.8 Propriété intellectuelle des projets
- 2.9 Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense
- 2.10 Passation éventuelle d'un marché de reconduction
- 2.11 Garantie particulière pour matériaux de type nouveau
- 2.12 Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier
- 2.13 Mesures particulières concernant la propreté en site urbain

#### ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

#### ARTICLE 4 : MODALITE D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

#### ARTICLE 5 : PRESENTATION DES OFFRES

- 5.1 Solutions de base
- 5.2 Variantes techniques
- 5.2bis Variantes "Échanges de données informatisées"

#### ARTICLE 6 : ELIMINATION DES CANDIDATS - JUGEMENT DES OFFRES

- 6.1 Élimination des candidats
- 6.2 Jugement des offres

#### ARTICLE 7 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

#### ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

#### ARTICLE 9 : PROCEDURE DE RECOURS

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation concerne : **Restauration du pont dormant de la redoute Marie-Thérèse (Monument Historique classé), commune d'Avrieux**

A titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront au **printemps 2019**.

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

#### 2.1 Étendue de la consultation et mode de consultation

La présente consultation ouverte est lancée sans variante. Marché à procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

#### 2.2 Décomposition en tranches et en lots : 2 lots / 1 tranche

##### \*Lot n°1 - Maçonnerie :

Références en matière de restauration de maçonnerie + Qualification : Qualibat 2192 - Restauration maçonnerie des monuments historiques.

##### \*Lot n°2 - Charpente bois :

Références en matière de restauration de charpente + Qualification : Qualibat 2393 - Restauration de charpente des monuments historiques ou Qualibat 2392 - Restauration de charpente du patrimoine ancien.

#### 2.2 bis Mode de dévolution

Chaque marché sera conclu selon l'offre qui sera retenue :

- soit avec un entrepreneur,
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.

#### 2.3 Compléments à apporter au CCTP

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

#### 2.3 bis Solutions de base

Le dossier de consultation comporte une solution de base.

Les candidats devront répondre obligatoirement à la solution.

#### 2.3 ter Options : Sans objet

#### 2.4 Variantes techniques

Variantes possibles. Elles seront étudiées et validées par la Maîtrise d'œuvre.

#### 2.4 bis Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement.

Toutefois, une offre incluant une variante par rapport au mode de règlement tel que défini ci-dessus, fait l'objet d'un examen dès lors que le candidat a également remis une offre comportant le mode de règlement prévu par le maître de l'ouvrage.

#### 2.5 Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans le cadre d'acte d'engagement (par OS) et ne peut en aucun cas être changé.

#### 2.6 Modification de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

#### 2.7 Validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### 2.8 Propriété intellectuelle des projets

Sans objet

## **Restauration pont dormant – Redoute Marie-Thérèse – Avrieux**

### **2.9 Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense**

Sans objet

### **2.10 Passation éventuelle d'un marché de reconduction**

Sans objet

### **2.11 Garantie particulière pour matériaux de type nouveau**

Sans objet.

### **2.12 Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier**

Le chantier est soumis aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application.

### **2.13 Mesures particulières concernant la propreté en site urbain**

Aucune stipulation particulière.

## **ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation (DCE) comprend les documents suivants :

- L'acte d'engagement
- CCAP (le cahier des clauses particulières)
- CCTP (par lot) ou compris dans le DPGF et les annexes
- DPGF (par lot)
- Planning d'exécution
- Le présent règlement de la consultation
- Le Plan Général de Coordination

## **ARTICLE 4 : MODALITE D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site : <http://www.ledauphine-legales.com>

## **ARTICLE 5 : PRESENTATION DES OFFRES**

- \* Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.
- \* Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.
- \* Une visite sur place est conseillée et fera l'objet de la délivrance d'un récépissé de visite.

### **5.1 Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

#### **A) Déclaration :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)  
Ils contiendront les éléments ci-dessous :

- \* Les références et les déclarations permettant à la commission de juger l'entreprise.
- \* La lettre de candidature modèle DC1 (à remplir et signer)
- \* La déclaration du candidat modèle DC2 (à remplir et signer) et toutes les pièces administratives ainsi que les documents à joindre dont il est fait mention et notamment :
  - \* Une attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.
  - \* Une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.
  - \* Une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions d'accéder aux marchés publics.
  - \* Les attestations d'assurance concernant l'entreprise en conformité de garantie par rapport aux travaux que l'entreprise s'engage à exécuter.

## Restauration pont dormant – Redoute Marie-Thérèse – Avrieux

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elle fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelle, technique et financière d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 2 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

### **B) Les références ci-après concernant l'entreprise**

Un mémoire technique précisant les capacités économiques, techniques et financière de l'entreprise.

**Ce mémoire justificatif** des dispositions que le candidat se propose d'adopter **pour l'exécution des travaux** (méthodologie, provenance des matériaux mise en œuvre, etc...) **maximum 10 pages.**

\* un certificat délivré par un ingénieur ou un architecte connu. Indiquant le montant et la nature **des travaux similaires** exécutés sous sa direction. Les travaux mentionnés au dit certificat devront avoir été faits dans les huit dernières années.

\* la liste des travaux exécutés antérieurement avec les indications suivantes : année - montant - nom du directeur des travaux et du service chargé du contrôle.

\* s'il y a association d'entreprise : acte de société ou engagement solidaire.

\* la liste du matériel d'entreprise et de transport possédé par l'entreprise.

\* les références financières : nom et adresse de la banque qui peut donner des renseignements sur la situation financière de l'entreprise et au besoin se porter caution.

\* une copie certifiée conforme par l'organisation qui l'a délivrée, de la carte professionnelle avec la liste des qualifications.

\* les qualifications : **QUALIBAT** ou équivalent.

\* les moyens techniques et humains affecté à l'opération ; précision des sous-traitant s'il a lieu.

\* les délais d'exécution, méthode, etc ...

\* une note sur la gestion des déchets des produits utilisés et les mesures prises pour limiter l'impact du chantier sur l'environnement.

\* les fiches techniques des matériaux et produits utilisés.

### **C) Un projet de marché comprenant :**

\* un Acte d'Engagement (AE) cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché ; cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché. Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

\* le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification.

\* le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification autre que les compléments (spécifications techniques particulières) prévus au 2.3. ci-dessus.

\* la Décomposition du Prix Global Forfaitaire : cahier ci-joint à compléter. Le CCTP et la DPGF peuvent être en une seule pièce.

#### **5.2 Variantes techniques**

Sans objet

#### **5.2 Bis Variantes "Échanges de données informatisées"**

Sans objet

## **ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES**

## Restauration pont dormant – Redoute Marie-Thérèse – Avrieux

### 6.1 Élimination des candidats

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les critères d'élimination des offres seront les suivants :

\* candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation (**importance des références de travaux similaires**), objet de la consultation, auront été jugées insuffisantes. *Références* en matière de restauration des bâtiments anciens.

\* candidats dont l'attestation d'assurance n'offre pas les garanties en rapport avec les prestations qu'ils s'engagent à exécuter.

### 6.2 Jugement des offres

La commission d'appel d'offres éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

La commission d'appel d'offres choisira l'offre la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

Critères d'attribution	Pourcentage
Le prix des prestations	60 %
La valeur technique des prestations, appréciée au vu du contenu du mémoire justificatif établi par l'entrepreneur. Critères appréciés : - Capacités et moyens techniques et humains de l'intervenant - Mode opératoire proposé - Références similaires - Prise en compte de la sécurité du chantier - Prise en compte des nuisances, sonores, environnementales, ...	40 %

Une note de 1 à 5 sera attribuée (5 étant la meilleure) à chaque critère et multipliée par le coefficient attribué.

L'offre jugée économiquement la plus avantageuse sera celle qui aura le plus grand nombre de points.

Tout rabais ou remises de toute nature qui ne sont pas expressément autorisés par le présent règlement ne seront pas pris en compte.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition, ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix sera rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant, en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

Lors de l'examen des offres, la personne responsable du marché se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

## ARTICLE 7 - CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Transmission électronique sur la plateforme suivante : <http://www.ledauphine-legales.com>

## ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront s'adresser à :

### Maître d'œuvre

#### **E.U.R.L. d'Architecture et Patrimoine Dominique PERRON**

Architecte d.p.l.g. - Architecte du Patrimoine - Historien de l'Art  
281 rue Jean de Styczinsky 73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE  
Mob. : 06.80.70.78.38, mail : [dominique-perron@wanadoo.fr](mailto:dominique-perron@wanadoo.fr)

#### **EPURE – ARCHITECTURE & PATRIMOINE**

Benoit CHAMBRE, architecte d.p.l.g.  
1982 route de Montaugier 73290 LA MOTTE-SERVOLEX  
Mob. : 06.20.80.02.72, mail : [contact@epure-architecture.fr](mailto:contact@epure-architecture.fr)

## Restauration pont dormant – Redoute Marie-Thérèse – Avrieux

Renseignements administratifs :

**Commune d'Avrieux**

154 rue de l'église 73500 AVRIEUX  
tel. 04.79.20.33.16, mail. [patrimoine@avrieux.com](mailto:patrimoine@avrieux.com)

### **ARTICLE 9 - PROCEDURES DE RECOURS**

Le tribunal territorialement compétent est :

*Tribunal Administratif de Grenoble*  
2 place de Verdun  
BP 1135  
38022 GRENOBLE CEDEX 1  
Tél : 04 76 42 90 00  
Télécopie : 04 76 51 89 44  
Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

*Tribunal Administratif de Grenoble*  
2 place de Verdun  
BP 1135  
38022 GRENOBLE CEDEX 1  
Tél : 04 76 42 90 00  
Télécopie : 04 76 51 89 44  
Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr)

